

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 7 JUIN 2022

DECLARATION LIMINAIRE

Le 18 mai, par message doublé d'une publication sur Ulysse, le Directeur Général nous annonce une grande campagne de réunionite associant l'ensemble des agents, pour que "nous nous dotions ensemble d'une nouvelle feuille de route, qui définira des perspectives claires et partagées pour l'ensemble de nos métiers et de notre organisation, et qui pourra être le cadre d'un futur nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)."

Mais à quoi bon, puisque le 1er objectif de nos dirigeants, c'est justement de supprimer les moyens ?

Après des années d'attaques frontales et méthodiques contre nos métiers, des abandons de missions et leur transfert dans le privé, des suppressions incessantes de structures qui éloignent de fait une grande partie de la population d'un service public de qualité et qui contraignent les agents à des mutations forcées, l'administration ose aujourd'hui affirmer vouloir nous consulter pour dégager des "perspectives claires et partagées".
A la DGFIP, à force de foncer tête baissée droit dans le mur de l'industrialisation de nos tâches, nos perspectives n'ont pas fait long feu.

Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous dira comment vous en passer !

Comment attendre de la part des agents une quelconque forme de collaboration à cette entreprise de destruction planifiée de notre administration ?
Car quoi que vous exprimiez dans ces réunions-mascarades, l'administration réussira toujours à y trouver une **caution** pour valider ses thèses et poursuivre ses projets, regrouper, spécialiser, digitaliser, privatiser, plateformes, encore et toujours.

Que personne ne s'y trompe, le prochain "C.O.M." est déjà prêt dans le tiroir du DG.
Reste à savoir comment l'emballer avec quelques grosses ficelles...

Pour F.O.-DGFIP Aisne, la meilleure attitude à adopter face à une telle audace, nouvelle illustration du « dialogue social » imposé par le Directeur Général, c'est le silence, l'absence, ou le boycott.

Nous ne cautionnerons rien d'autre qu'une revalorisation significative de nos rémunérations par l'augmentation du point d'indice et un très large plan de promotions internes.